



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gély - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Comité technique du 23 septembre 2021

Déclaration générale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, cher-e-s collègues.

Il est nécessaire d'aborder le contexte de ce comité technique car loin d'avoir « pris sa place dans l'environnement local, national et international » la Métropole est contestée de toutes parts et les agents qui la composent en subissent journallement les conséquences négatives.

Les critiques internes et externes faites à la métropole entament sa crédibilité et ne facilitent ni l'action quotidienne ni la projection dans des projets et un regroupement des forces qui pourtant devraient constituer sa raison d'être.

Les effets nocifs de la loi TFP de 2019 peu à peu dégradent les relations sociales et c'est dans ces conditions qu'**une grève de la fonction publique est prévue le 5 octobre prochain** avec les motifs suivants :

- l'augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire, ainsi que des mesures fortes pour gagner l'égalité professionnelle,
- l'arrêt des suppressions de postes et des recrutements partout où c'est nécessaire,
- l'abandon du projet de loi 3DS, des restructurations et le maintien et le développement de services publics de proximité,
- l'arrêt des emplois précaires et la mise en place d'un plan massif de titularisation et/ou de CDIisation,
- l'engagement que la réforme portant sur un régime universel des retraites ou la remise en cause des régimes spéciaux est abandonnée.

Nous réaffirmons aussi que la priorité doit être à la mise en œuvre des moyens indispensables pour protéger la santé de la population et des salariés-es en particulier, dont fait partie aujourd'hui la vaccination à laquelle chacun doit pouvoir accéder, nous rappelons qu'il est inacceptable de sanctionner un-e agent-e sur un plan professionnel au regard de choix personnels ou même contraints, le tout sans possibilité de débat contradictoire par la saisine des CAP ou CCP.

C'est pourquoi nous refusons toute suspension des agents-es et interruption de leur rémunération et demandons le retrait de cette disposition, et en tout cas son non renouvellement après le 15 novembre.

S'ajoutent à cet ensemble **deux dossiers importants pour la métropole**, pourtant absents de ce comité :

- Le temps de travail :

La FSU dénonce tout d'abord l'engagement extrêmement tardif des réunions sur l'article 2 pour des considérations électorales. Cela nous contraint aujourd'hui de négocier en 3 semaines l'harmonisation du temps de travail de la moitié du personnel de notre collectivité.

Cette difficulté vient se rajouter au diagnostic qui nous a été présenté vendredi par l'administration qui va retirer du jour au lendemain du pouvoir d'achat et augmenter drastiquement le temps de travail des agents soumis à des contraintes de pénibilité et de dangerosité importantes.

Ce bilan et leurs conséquences sont explosives et ce ne sont pas les agents qui manifestent aujourd'hui sur le parvis de la Tour La Marseillaise qui peuvent être seuls en cause et en conséquence être seuls à en payer le prix.

Nous appelons à une reconsidération complète de ce dossier qui ne peut être vu sous le seul angle comptable et être traité si brutalement.

Le système politico-syndical en vigueur porte sa part de responsabilité dans la situation actuelle :

La FSU prendra ses responsabilités, fera respecter et portera la parole des personnels.

- Accord cadre national télétravail :

Nous avons écrit à Mme la Présidente le 8 septembre et nous souhaitons véritablement obtenir une réponse.

Cet accord oblige à engager une négociation locale dès ce trimestre que nous demandons instamment car nous portons la demande de l'institution de l'allocation forfaitaire couvrant les frais engagés par les agents en télétravail ainsi que celle de porter à 3 jours par semaine la possibilité de télétravail.

Nous nous devons de rappeler aussi plusieurs sujets en instance :

- La précision par l'administration de la date de prise en compte de la réévaluation de l'IFSE pour le délai de 4 ans (nous avons écrit à ce sujet) ;
- La réforme des règles d'attribution du CIA 2021, sans distinction entre catégories, grades ou fonctions, avec un plafond unique et une attribution de 0 à 100% en fonction du résultat de l'EPA avec des critères définis, clairs et objectifs ; l'attribution du CIA aux agents mis à disposition qui œuvrent toujours dans l'intérêt général et pour les services publics. Nous demandons aussi la production par l'administration de tableaux statistiques concernant l'attribution du CIA en fonction des Directions générales Adjointes, des territoires, par catégories, par grades, par genre. Ces données sont indispensables afin d'apprécier la bonne application des critères mis en place et les améliorations qu'il faudrait prévoir pour l'avenir.
- La présentation au CT du dossier de la mutualisation des communes du CT1 hors Marseille, déjà mis en œuvre depuis novembre 2020 à Ceyreste et La Ciotat.

Enfin les réunions dites de dialogue social qui sont menées ne devraient ni faire l'objet de calendriers souvent modifiés, ni limiter la représentation des organisations syndicales, ce qu'aucune règle ne prévoit.

Nous rappelons que la qualité du dialogue social repose aussi sur la considération portée aux représentants du personnel.

Je vous remercie pour votre attention.